



À L'ATTENTION DE
Mme Mauricette RABATEL
Commissaire enquêtrice
Adresse

OBJET

Contribution de Mountain Wilderness France à l'enquête publique préalable à l'approbation de la déclaration de projet « luge 4 saisons » emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Chamrousse

Grenoble,
le 03/11/2023

Madame la Commissaire enquêtrice,

Mountain Wilderness France (MW) est une association de protection de la montagne et de l'environnement, type loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement au niveau national. Son but statutaire est « la sauvegarde de la montagne sous tous ses aspects ». L'association défend une approche globale dans laquelle « préservation du milieu naturel », « équité sociale » et « amélioration de l'économie » constituent le même défi. Pour ce faire, Mountain Wilderness a pour mission première de lutter contre l'artificialisation croissante de la montagne afin de préserver des lieux de ressourcement pour l'Homme. Mountain Wilderness vise à garantir une voie de développement respectueuse pour l'économie montagnarde, une économie qui se doit d'être plus diversifiée pour tenir compte des enjeux sociétaux et environnementaux.

MW, en tant que membre de la commission permanente et de la commission « Espaces et urbanisme » (anciennement « commission UTN ») défend cette approche au sein du Comité de Massif des Alpes, mais également au sein des Commissions de la Nature, des Sites et des Paysages des départements de montagne, dont celui de l'Isère. C'est aussi dans ce but que nous avons initié les Etats généraux de la transition du tourisme en montagne, dans le cadre de la Présidence française de la SUERA, la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine.

L'action de MW s'est vue récompensée par le Grand Prix de l'Académie des Sciences morales et politiques, délivré pour l'ensemble de son action en faveur des territoires de montagne.

Nous tenions à ces titres à vous faire part de nos remarques concernant l'enquête en cours dont vous avez la charge.

1 – Sur le contenu du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique ne contient pas tous les éléments indispensables pour que le public puisse donner son avis éclairé sur l'intérêt général que constituerait la construction et l'exploitation d'une luge « 4 saisons ». En effet, trois éléments essentiels manquent :

- **L'avis de l'architecte des Bâtiments de France (ABF).** L'avis de l'ABF est évoqué dans le dossier mais il n'y est pas joint. Cet avis est défavorable (cf. avis de la MRAe). Le projet est situé dans le site inscrit du « Pâturage de la Croix de Chamrousse » : l'avis de l'ABF n'est pas un avis conforme, mais le positionnement d'un homme de l'art qualifié aurait été éclairant.
- **Une analyse économique du projet.** Il n'est pas acceptable que le modèle économique d'un projet de 3 M€ (d'après le dossier) devant bénéficier d'argent public (notamment 400 K€ de la Communauté de communes du Grésivaudan) ne soit pas présenté. Il est non seulement nécessaire de connaître les différents coûts et recettes prévisionnels sur la durée de vie de l'installation, mais également d'évaluer l'impact du projet sur l'écosystème économique de la station (nombre et caractéristiques des emplois créés, CA induit, etc.). Sans ces éléments comment peut-on démontrer l'intérêt général du projet ?



- **L’empreinte carbone de la construction et de l’exploitation de cette installation**, incluant l’empreinte des excursionnistes qui viendront pour cette attraction. Il est important de noter que la MRAe avait formulé cette demande sans qu’une réponse y ait été apportée. A l’heure où la décarbonation des activités humaines est nécessaire pour limiter les changements climatiques et honorer les engagements pris par la France, cet élément d’appréciation est essentiel.

Faute de mise à disposition de ces éléments, nous considérons que l’information du citoyen est incomplète et entache l’enquête d’illégalités.

2 – Sur les impacts pour les paysages, la faune, la flore

Nous considérons que ce projet est destructeur de valeurs, puisqu’il entraîne la dégradation du cadre de vie et de la valeur paysagère du Recoin, ainsi que la destruction de milieux riches en biodiversité.

La construction de la remontée et de la piste aura un impact très fort sur le paysage et le cadre de vie puisqu’elle nécessite la lacération d’une zone boisée (plus d’1 ha de défrichement direct et indirect) qui constituait jusqu’alors un écrin, en rupture avec l’aspect très urbain de la station.

Ce projet a des impacts importants sur un grand nombre d’espèces végétales et animales (cf. évaluation environnementale) alors que les zones refuges sont rares dans cet espace sillonné de pistes en tous sens.

3 – Sur le caractère hors-sol et hors du temps de ce projet

Le projet ne s’inscrit pas dans une transition durable des territoires de montagne. Le choix de Chamrousse de multiplier les attractions à sensations aseptisées plus ou moins fortes (tyrolienne, passerelle dite « himalayenne », luge, loisirs nautiques (wakeboard et paddle) transforme le territoire en parc de loisirs artificiels et mécanisés pour lequel la montagne n’est au mieux qu’un décor.

Alors que le dossier indique que Chamrousse veut développer sa fonction de « porte vers la montagne » cette disneylandisation est une négation de ce que la montagne a à offrir aux humains : immersion dans des milieux restés naturels, contemplation, activités physiques respectueuses des milieux et sobre en énergie (randonnées, escalade, découverte des milieux, etc.).

Le dossier n’explique en rien en quoi cette « diversification » (dont on peut remarquer qu’elle va accélérer le phénomène du réchauffement climatique auquel la diversification essaie de répondre) va améliorer l’attractivité du territoire. Il s’agit d’une pétition de principe, régulièrement assénée tout au long du dossier, sans le moindre début de démonstration et alors même que, paradoxalement, le dossier indique que « *De fait, la luge sur rail n’attirera pas de nouvelle clientèle à proprement parler et elle ne sera pas à l’origine d’une augmentation de la fréquentation de la station* » !!!

A l’heure de la nécessaire transition écologique et d’une plus grande sobriété, du réchauffement climatique qui va modifier en profondeur les écosystèmes et les modes de vie, nous sommes persuadés que Chamrousse, qui bénéficie - à proximité d’un bassin de vie de 500 000 habitants - d’un environnement de grande qualité devrait assurer son avenir en s’appuyant sur la montagne et ses valeurs plutôt que de les nier en poursuivant la voie de la banalisation et de l’artificialisation de ses milieux remarquables, très mal justifiées par le développement d’attraction actuellement à la mode et qui ne peut, en aucun cas, relever de l’intérêt général.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, Mountain Wilderness France émet un avis défavorable à ce projet et à la mise en compatibilité du PLU de Chamrousse.

Fiona Mille,
Présidente

ⁱ Etude d’impact, page 61